

NORMES ET MARCHÉS : LE CAS DE LA VIANDE (XVIII^e-XX^e SIÈCLES)

Présentation

LES normes et les institutions économiques ne sont ni en opposition (thèse néoclassique) ni complémentaires (argument néo-institutionnaliste) au marché ; elles sont dans le marché et constituent un équipement de l'action économique.

C'est pourquoi les lobbies participent à la construction des normes, à leur maintien et à leur évolution dans le temps. Les intérêts économiques passent par des intérêts juridiquement protégés. C'est dire que si les normes agissent comme facteur de coordination, elles sont aussi à l'origine des phénomènes de hiérarchisation, voire d'exclusion des marchés.

Cependant, on n'aura pas à opposer ici les normes formelles à une action économique informelle. En France, depuis le XVI^e siècle au moins, les accords informels sont passés et disciplinés par les normes formelles. C'est pourquoi l'incomplétude des normes constitue moins un coût qu'une opportunité pour les acteurs économiques : elles donnent à la fois assez de stabilité et d'incertitude pour que les marchés fonctionnent.

Dans ce contexte, la qualification des produits découle d'une action complexe se situant au carrefour de l'action entrepreneuriale, de la construction et de l'application des normes (formelles et informelles). Les conventions de qualité, d'une part, sont complétées par des règles formelles, d'autre part, s'inscrivent dans une dynamique historique qu'elles contribuent elles-mêmes à orienter.

Le marché de la viande et son histoire sont paradigmatiques de ces propositions : de l'Ancien Régime à la construction européenne, ce marché a toujours été au cœur du débat public consacré au fonctionnement d'une économie de marché. Règlements (fixation des prix, conditions d'achat, droits à l'ouverture d'une boucherie, etc.), normes sanitaires et discipline contractuelle interviennent, suivant des modalités et dans des proportions différentes, dans la construction institutionnelle du marché de la viande. Cette construction est finalement celle des systèmes économiques et politiques se succédant tout au long de cette période.

Construction institutionnelle des marchés et qualification des produits renvoient ainsi au processus de construction politique. L'ordre social d'Ancien Régime, les équilibres politiques sous la Restauration, puis sous le Second Empire, la mise en place des II^e et III^e Républiques pour en arriver à la construction européenne : tous ces tournants politiques servent de référent à la construction institutionnelle des marchés, en même temps qu'ils en sont la conséquence.

De fait, le marché de la viande et ses normes remettent en question une chronologie par trop simpliste : la libre concurrence n'arrive ni avec la Révolution ni avec la construction européenne, même si elle est continuellement évoquée à ces occasions. Au contraire, c'est précisément dans ces contextes que la politique réglementaire est la plus forte. Inversement, la déréglementation n'est pas synonyme de laisser-faire dans la mesure où c'est précisément quand les règlements macroéconomiques s'effondrent que l'activité économique sera la plus disciplinée à l'échelle microéconomique (contrats).

Ainsi, l'article de **Sylvain Leteux** permet de dépasser la rupture traditionnelle entre Ancien Régime et époque libérale : l'organisation des marchés et les règlements en vigueur pendant la première moitié du XIX^e siècle sur le marché parisien de la viande constituent en bonne partie un héritage de l'Ancien Régime.

Partant de ce même constat, **Alessandro Stanziani** met en évidence la coexistence, pendant la première moitié du XIX^e siècle, de règlements macroéconomiques et de liberté contractuelle. Inversement, pendant la seconde moitié du siècle, la fin de la réglementation s'accompagne de contraintes de plus en plus lourdes sur les accords contractuels, via précisément la qualité sanitaire de la viande.

Finalement, à partir des années 1960, comme le montre **Laetitia Piet**, ce lien entre santé publique, normes et marchés s'exprime dans la mise en place des systèmes de traçabilité qui, eux, renvoient aussi bien à des formes de hiérarchisation des marchés que de construction de l'espace européen.

Alessandro STANZIANI
IDHE-ENS Cachan